

Commune de  
**BARBAZAN**  
(Haute-Garonne)



STATION THERMALE CLASSEE

**Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal**  
**du Lundi 8 septembre 2014 à 20h30**  
**à la Mairie de Barbazan**  
(voir ordre du jour en pièce jointe)

**Présents :** Mmes STRADERE Michèle Maire, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse 3<sup>ème</sup> Adjoint, NOE Liliane, VEYRIES Nadine,  
Mrs BRUNA Roger, DELORT Thierry, SIBRA Gérard 2<sup>ème</sup> adjoint, SALES André, VALLE Antony.

**Absent-excuse :** Mr MAURETTE Bernard, procuration à Mme STRADERE Michèle.

Madame STRADERE, Maire de Barbazan, ouvre la séance en remerciant les présents et en leur demandant d'accepter la présence de Mme Martine BUZON, secrétaire de Mairie, pour faire le compte-rendu de séance et l'intégrer au site Internet de la commune.

**1 – Rentrée scolaire –**

La rentrée scolaire a eu lieu le Mardi 2 septembre 2014.

87 enfants sont répartis sur le R.P.I dont 26 élèves à Barbazan.

Quelques problèmes sur les horaires du transport scolaire ont été signalés. La vérification et les modifications sont en cours.

**2 – SDEGH – Coffret commande P9 Vignaux -**

Le coffret de commande d'éclairage public P9 Vignaux étant vétuste la Commune a demandé au SDEGH de réaliser une étude pour mise en conformité. Une part restant à la charge de la Commune doit faire l'objet d'une délibération. Ce montant s'élève à 529.00 € environ.

Vote à l'unanimité.

**3 – Syndicat des Eaux – Election des délégués suppléants -**

Suite aux nouveaux statuts du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save en date du 11 juin 2014, il appartient aux communes de nommer deux délégués suppléants qui représenteront la Commune auprès du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save.

Messieurs DELORT Thierry et SALES André ont été élus à l'unanimité.

**4 – Logement de la Mairie –**

Le logement au-dessus de la Mairie doit se libérer au 15 novembre 2014.

Avant de louer cet appartement des travaux seront nécessaires : Changement des fenêtres et voir à l'état des lieux les travaux supplémentaires.

Le montant du loyer sera fixé à 390,00 € par mois hors charges.

Vote à l'unanimité.

### **5 – Modifications des horaires du personnel –**

Le contrat de travail de Mme BUZON doit être renouvelé pour continuité du service pour 3 ans. Madame BUZON demande un 80 % de son temps de travail pour une année.  
Vote à l'unanimité.

Suite à la modification des heures de classe dans le cadre des rythmes scolaires, il est nécessaire d'augmenter les heures de travail pour le CLAE du poste de Madame VARINOIS Aline. Madame VARINOIS Aline effectuera 30 minutes de plus par semaine soit 18 heures à annualiser à compter du 9 septembre 2014.

La durée hebdomadaire du poste sera de 25 hrs 21 minutes.  
Vote à l'unanimité.

### **5 - Questions diverses – Travaux à l'école –**

Les travaux de peintures des murs seront entrepris pendant les vacances de Noël.

### **Usine d'embouteillage de l'eau de Barbazan –**

Les analyses d'eau sont bonnes. Il reste une analyse complète à effectuer pour valider le dossier. Une étude avant et après transport de l'eau doit être réalisée ainsi qu'une étude spécifique au traitement des déchets.

### **Bâtiment des Thermes –**

Pour éviter que les colonnades se détériorent davantage il est nécessaire de réhabiliter la toiture de l'aile gauche du bâtiment. Deux devis vont être demandés pour la toiture : un avec tuiles, l'autre avec bac acier.  
Ces travaux seront à prévoir sur les budgets 2015 et 2016.

### **Communes forestières –**

Une cotisation de 137 € nous est réclamée. Une réunion d'information se déroulera le 10 septembre 2014 à Montauban de Luchon. Des explications seront demandées quant à l'utilité de cette cotisation pour la commune.

### **Commission Intercommunale des Impôts Directs –**

Deux personnes ont été élues pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Il s'agit de Madame Corinne BRUNA et de Madame Corinne CAPDEVILLE.

### **DETR –**

Le Président de l'AMF31 a émis le souhait que Madame le Maire participe à la Commission Consultative d'Elus compétente en matière de la Direction d'Equipement des Territoires Ruraux. Madame le Maire a donné son accord.

### **Hôtel de Rocher –**

Le Capitaine ABO de la Commission de Sécurité demande un arrêté de fermeture au public, par le Maire, de l'Hôtel Restaurant du Rocher suite à l'arrêt de l'exploitation.

### **Trottoirs Avenue des Thermes –**

Les travaux des trottoirs endommagés par les inondations vont débiter et doivent être terminés avant la fin de l'année.

### **Règlementation du stationnement –**

Grand Rue Saint-Michel : Pose de plots fournis par le Sivom et marquage de places de stationnement.

Dans un deuxième temps, le chemin de Lapale sera aussi règlementé.

### **Garage N°4 des H.L.M –**

Des démarches ont été effectuées avec les H.L.M pour résilier le contrat de location. Le locataire a été prévenu mais ne s'est pas manifesté. Le local a donc été vidé de son contenu.

### **Fête Patronale de la Saint-Michel –**

Repas le Samedi 27 septembre 2014.

Marché du terroir et concours de pétanque le Dimanche 28 septembre 2014.

30 exposants sont déjà inscrits.

Il serait intéressant de créer un comité des fêtes. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

### **Bois de Cassagnou –**

Ce travail s'est déroulé convenablement vu les conditions météorologiques défavorables.

La vente du bois a rapporté 5659 € à ce jour. Il resterait environ 3 camions à comptabiliser.

### **Projet « danse à l'école »-**

L'école de Saint-Bertrand demande de leur prêter la salle des fêtes le mercredi matin de la Toussaint à Noël. Cette demande est accordée.

### **Surveillance de la qualité de l'air –**

Pour le CLAE la surveillance doit être effectuée par la Communauté de Communes au 01 janvier 2015.

Pour l'école élémentaire la surveillance devra être effectuée à compter du 01/01/2017.

### **Outillage –**

2 tronçonneuses sont irréparables. Elles ont été revendues pour 100 €. Une nouvelle tronçonneuse sera rachetée.

### **Containers collectifs des ordures ménagères –**

Ces containers débordent régulièrement. Une demande de la réglementation auprès du SIVOM pour enlever ces containers et la mise en place de containers individuels est à l'étude.

### **Associations**

Il sera nécessaire de poser un défalqueur pour l'électricité lorsque les associations utilisent beaucoup de courant pour leurs manifestations.

### **Diverses demandes :**

Vente exposition pour matelas.

Démarchage à domicile interdit. Un droit de place sera demandé.

Club cynophile : un terrain et un local.

Pas de disponibilité.

Club du troisième âge : voudrait s'installer à l'ancien office du tourisme.

A revoir dès que les statuts seront déposés.